LETTRE
DE M. CÉRUTTI,

ADRESSÉE AU CAFÉ DE FOIX,

Au sujet d'un Ecrit de M. SCHMITS, Membre de l'Assemblée nationale.



A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, au Palais royal.

1789.

LETTRE DE M. CÉRUTTI, ADRESSÉE AU CAFÉ DE FOIX.

MESSIEURS,

On vient de m'apprendre qu'on a lu, avant-hier, devant vous, un Ecrit de M. Schmits, Membre de l'Aſſemblée Nationale, & que, dans cet Ouvrage, on me faiſoit l'honneur de me citer, comme ayant combattu *le Veto Royal abſolu*.

Mon opinion n'eſt nullement importante au Public; mais la queſtion du *Veto Royal* l'eſt tellement à la France, que je me crois obligé de repouſſer tout de ſuite la fauſſe imputation de M. Schmits, ou du moins

la contradiction apparente dans laquelle il me fait tomber.

Cette dispute, Messieurs, vous intéresse, puisqu'elle intéresse tous les bons François. Vous avez fait vos preuves. Permettez-moi d'établir les miennes. Daignez les entendre avec une indulgence & une impartialité citoyenne. Un simple mouvement suffit à la vertu pour entreprendre des choses difficiles; un long examen, une combinaison exacte sont nécessaires à la raison pour résoudre un problême compliqué. Défiez-vous, Messieurs, de ceux qui sont si expéditifs dans leurs idées. Ils ne décident si promptement, que parce qu'ils étoient décidés d'avance. Leur Jugement n'est qu'un préjugé.

Dans tous les Arts, dans toutes les Sciences, ce n'est qu'à force de méditation que l'on parvient aux véritables regles. La conversation agite les plus vastes objets, mais elle ne peut les analyser & les approfondir, ni les rapporter & les unir les uns aux autres. On demeure toujours dans le

vague, & l'on n'avance que ſur la ſuperficie. Au milieu d'une diſpute, c'eſt pis encore. La vanité s'attache à ſon opinion, & l'enthouſiaſme y prétend enchaîner le Monde entier.

S'il eſt un ſujet ſur lequel l'enthouſiaſme ſe faſſe moins deſcrupule d'être tyrannique, & ſur lequel il montre le moins de philoſophie & laiſſe le moins de liberté, c'eſt la Liberté & la Philoſophie. Ces deux noms, devant leſquels tout nom doit s'abaiſſer, ſervent de logique à ceux qui n'en ont pas: quand ils les ont prononcés, ils penſent avoir tout dit. Ainſi la liberté ſe réduit à commander, & la Philoſophie à croire.

Les ſecrets de la Science, tout obſcurs qu'ils ſont, ne renferment pas la moitié des nuages qui couvrent la Politique. On peut la définir la Science des Intérêts. Depuis que les Peuples ſe ſont réunis en corps de Société, ils n'ont ceſſé de combattre, tantôt pour des intérêts apparens, tantôt pour des intérêts véritables. L'expérience a, peu à peu, diſſipé les illuſions, éclairci

les obſcurités, écarté les ſyſtêmes, adopté & combiné les principes.

Un principe eſt donc un réſultat du calcul & de l'expérience. La Politique n'eſt donc pas un Art de ſentiment ni une Science de ſyſtême. Des idées neuves ne peuvent donc pas prévaloir ſur les idées antiques, par cette raiſon ſeule qu'elles ont le mérite de la nouveauté. On ne devient pas Légiſlateur en un moment. Ceux qui dédaignent de conſulter les Oracles de l'antiquité, ceux qui regardent en pité, & le Sénat de Rome, & l'Aréopage d'Athene, & le Parlement d'Angleterre, & les Méditations de Monteſquieu, & les Obſervations de Blacſtonne, & les Réflexions d'Hume, de Robertſon, de Ferguſon, de Lolme, peuvent être des hommes de génie, mais leur génie eſt bien précoce, bien précipité, bien enfant, s'il faut le dire, pour quitter ainſi les Vieillards de la Sageſſe.

Toutes les révolutions ont beſoin du courage. Auſſi rien ne les accélere comme la Magnanimité des jeunes gens. Mais s'ils

excellent à démolir le préſent, ils n'excellent pas de même à fonder l'avenir. C'eſt l'œuvre de l'âge mûr, des eſprits mûrs, des idées mûres. Cette maturité, jettant de côté les paſſions toujours extrêmes & toujours imprévoyantes, s'occupe à poſer des fondemens ſolides & des bornes ſalutaires.

C'eſt, je crois, une Monarchie que l'on veut établir ou plutôt rétablir en France. Si l'on a d'autres deſſeins, toute conſidération monarchique doit diſparoître, & notre diſpute finir. Alors, changeant de ſyſtême, nous ſerons forcés de changer de langage; mais qui pourra changer la poſition géographique de cet Empire? Qui pourra nous placer, ainſi que l'Amérique ſeptentrionale, dans un Continent tout neuf & à deux mille lieues des Puiſſances jalouſes qui nous environnent? Faut-il, pour le malheur de nos imaginations démocratiques, que nous trouvions ſur toutes nos frontieres l'ambition qui nous menace & l'avidité qui nous épie? Faut-il que, malgré nos jeunes Républicains, le Génie

antique de la France nous commande ; nous crie du haut des Alpes, des bords du Rhin, des rivages de l'Océan : François ! ayez un Roi !

J'ignore si c'est un fantôme que je vois, si c'est une vision qui m'inspire, mais je lui obéis ; & tandis qu'un parti dominant ou une Secte naissante se moqueront de la Monarchie, je vais revenir à la question monarchique qui est débattue par les uns & tranchée par les autres. Je commence, Messieurs, par me disculper de la fausse opinion que M. Schmits m'attribue. Voici le passage, dont il n'a cité que la premiere ligne.

« Le Corps exécutif ne doit ni domi-
» ner, ni même influer sur le Corps légis-
» latif ; mais il peut examiner, mais il
» doit sanctionner des Loix qui peuvent
» n'être pas toujours infaillibles, & qui
» pourroient être quelquefois inexécuta-
» bles. Une Assemblée qui seroit formée
» toute entiere de Montesquieux, de Ma-
» blys, de Solons, d'Aristides, ne crain-

» droit pas de consulter l'expérience. La
» connoissance des principes ne suffit pas
» sans celle des obstacles. L'administration
» est un cours expérimental de politique ;
» elle verra moins bien assurément que
» l'Assemblée Nationale chaque intérêt lo-
» cal ; mais souvent elle verra mieux le
» point où ces intérêts se choquent & celui
» où ils se rallient. Aucune Loi n'étoit pro-
» clamée à Rome, sans être sanctionnée par
» le Peuple & par le Sénat. Aucune Loi
» n'étoit proclamée à Carthage, si elle
» n'étoit sanctionnée par le Sénat, le Peu-
» ple & les Suffètes. L'Angleterre, l'Amé-
» rique ont reconnu la nécessité d'une dou-
» ble Sanction. Craignons de vouloir être
» plus libres que les Peuples les plus libres ;
» ayons le courage d'étendre notre liberté,
» mais la sagesse d'en reconnoître les li-
» mites ».

Voilà, Messieurs, le passage d'après lequel M. Schmits a la bonté de conclure que le pouvoir exécutif ne doit point participer à la Législation. Décidez vous-

même si le passage a été bien choisi & si la conclusion a été bien tirée.

J'ai dit, & je pense que le Monarque ne doit ni dominer, ni influer même sur l'Assemblée législative ; mais c'est par rapport aux délibérations que l'on y fait, & qui ne sauroient être trop indépendantes. Quant aux Loix que l'on y détermine, elles ne peuvent acquérir le caractere inviolable de Loi générale, que lorsqu'elles sont revêtues de la double autorité de l'Assemblée & du Monarque. Je ne compte point, Messieurs, faire par-là ma cour au Ministere, ni un présent au Roi ; je ne songe qu'à la liberté publique, qui ne seroit pas moins en péril, lorsqu'elle dépendroit de la seule Assemblée, que si elle dependoit du seul Conseil. Le Conseil du Roi, fut-il le Conseil du génie, ne doit participer en rien aux délibérations. L'Assemblée Nationale, fut-elle l'assemblage de toutes les lumieres, doit soumettre encore ses décrets à une lumiere extérieure.

Personne n'attache une idée plus auguste

& une espérance plus vaste que celle que j'attache au Corps législatif ; mais je ne le crois point infaillible ; je ne le crois point inaccessible aux surprises, aux erreurs, aux cabales mêmes. Du sein de la fermentation s'élevent des vapeurs contagieuses ; du fond des ténebres partent des coups inattendus & terribles. Je connois tout l'empire que peut prendre, & tout le mal que peut opérer un homme éloquent ou un parti ambitieux. Pour dissiper la fascination de la parole, pour détruire le maléfice de l'intrigue, il faut qu'une Loi, échappée ou surprise au Tribunal législateur, reparoisse devant le Tribunal administrant. Si le premier possede la science des principes, le second ne connoît que trop la science des obstacles ; il confrontera une Loi nouvelle avec les Loix déja existantes, déja éprouvées. L'enthousiasme sera revisé par le sang-froid, & la conspiration écartée par la politique. C'est-là le premier motif du *Vetò royal*. Voici le second.

Le pouvoir exécutif n'a que le *Vetò* pour

ſa propre défenſe. Sans le *Veto*, en mêlant avec adreſſe des formules de reſpect & des tentatives de violence, on le dépouilleroit peu à peu. Nous voyons, par ce qui arrive aujourd'hui, la marche progreſſive de l'intrigue ſecrette, & les excès accumulés de la liberté fauſſe ou mal-entendue. Nous pouvons auſſi, en remontant à des époques plus anciennes & à des révolutions étrangeres, retrouver la même marche & les mêmes excès, ou de plus affreux encore. Tiberius Gracchus ſappa les fondemens de Rome, en demandant que les Plébiſcites ou les Décrets du Peuple autoriſé par ſes Tribuns, ne fuſſent pas ſoumis à la cenſure du Sénat. La Secte des Indépendans livra l'Angleterre & la tête de Charles Ier à Cromwel, en ordonnant que les loix du Parlement ſeroient affranchies de la cenſure du Trône. La ſanction n'eſt en effet qu'une cenſure. Le génie lui-même a beſoin d'un cenſeur. La liberté en a plus beſoin encore. Dans ſon impétuoſité magnanime, elle renverſeroit le

Trône. Elle ſe feroit une gloire de ſes attentats. Elle ſe feroit un jeu ſuperbe de la deſtruction. Armée d'inſtrumens applaudis, au milieu des acclamations d'une multitude inſenſée, elle démantibuleroit, piece par piece, le pouvoir exécutif. Il ne pourroit plus ſe maintenir contre les attaques d'une Aſſemblée qui, dégagée de tout frein, excitée par les Mécontens, entraînée par les clameurs, agitée par les ſoupçons, ne garderoît pas long-tems la modération ni la meſure. Mais le pouvoir exécutif eſt ſi vaſte, dira-t-on; il eſt ſi actif, ſi impoſant! Il ceſſeroit, Meſſieurs, d'être tout cela. Il ſeroit reſtraint tant qu'on voudroit; il ſeroit ſuſpendu auſſi long-tems qu'on voudroit; il ſeroit avili plus qu'on ne voudroit. Je compare la puiſſance exécutive ſans *Veto* à une Citadelle ſans portes & ſans gardes. Elle céderoit au premier aſſaut; elle ſeroit outragée, dévaſtée, démolie.

Ainſi le Chef ſuprême de la Monarchie finiroit par être à peine un Préſident. Il

ſeroit à peine un Magiſtrat. Il ſeroit le Greffier, le Commis de l'Aſſemblée légiſlative, au lieu d'être ſon Aſſocié. L'Empire Romain, dit Monteſquieu, commença par Auguſte, & finit par Auguſtule.

Dans les anciens Champs de Mars, nos Rois, ſelon Villaret, ſelon Boulainvillers, ſelon Mably lui-même, pouvoient ſuſpendre les délibérations, & rompre les Aſſemblées. Ils y aſſiſtoient. Ils les dirigeoient. Ils propoſoient les loix. Ils les modifioient.

Sous Charlemagne, le Géant de la Monarchie; ſous Charles-l-Chauve, le Paralytique de ſa Race, la loi étoit faite d'après le conſentement du Peuple & l'arrangement du Monarque.

Tous les Rois de la Dinaſtie régnante ont exercé le pouvoir légiſlatif le plus étendu, le plus deſpotique : ils avoient à peine laiſſé au Peuple la faculté d'obéir : ils lui ordonnoient d'exiſter pour leur gloire, & de ramper, & de mourir dans la pouſſiere.

Louis XVI a relevé un Peuple magnanime. Il lui a rendu la véritable exiſtence nationale. Il a aſſocié ſes Sujets à l'Empire, ou du moins à la Légiſlation : & ſes Sujets voudroient lui dérober, lui arracher la part qu'il s'eſt réſervée, la part qui lui eſt due ! Je ſais que la reconnoiſſance eſt une vertu morale, & non une raiſon politique. Mais vous convenez que la raiſon politique demande que le pouvoir exécutif appartienne au Monarque ; & je vous ai démontré que, ſans *Veto*, il appartiendroit au premier Uſurpateur, au premier Enthouſiaſte qui s'avanceroit à la tête de l'Aſſemblée nationable, & qui ſeroit ſuivi de la populace aveuglée. L'intérêt de la loi, l'intérêt de la liberté, l'intérêt de l'ordre, l'intérêt du Peuple, exigent, néceſſitent donc la barriere du *Veto*.

Mais, dira-t-on, l'Ariſtocratie s'appuyera ſur cette barriere. Je répondrai : vous craignez l'Ariſtocratie des Nobles qui ne vit plus, & vous ne craignez pas l'Ariſtocratie des Riches qui eſt immortelle, &

vous encouragez l'Ariſtocratie des Démagogues qui, encore à ſon berceau, déploye déjà une vigueur ſi formidable ! l'Ariſtocratie des Nobles ! comment pourroit-elle renaître en préſence d'une Aſſemblée permanente & jalouſe, à la face d'une Nation inſtruite & armée, au milieu des lumieres inextinguibles de la Philoſophie, devant tous les titres ſolemnels & réunis de l'égalité primitive & de l'équité ſociale? L'Ariſtocratie des Nobles ! Plus elle a régné, plus elle a opprimé, moins elle peut ſe relever de ſa chute. Les noms reſteront dans l'Hiſtoire, les abus dans le ſouvenir, les haines dans les cœurs. Un peuple immenſe garde le tombeau où elle eſt enſevelie : nulle puiſſance humaine ne peut en enlever ni en ranimer la cendre.

Mais, dira-t-on encore, la balance du *veto* entraînera la prépondérance du côté des Miniſtres, & le Deſpotiſme miniſtériel régnera de nouveau en France. Je répondrai : les Miniſtres, perſécuteurs juſqu'à préſent, ſeront déſormais perſécutés eux-

mêmes. L'ambition de leur ſuccéder ouvrira les yeux les plus clairvoyants ſur leur conduite. La méfiance ſemera, & loin d'eux, & autour d'eux, les ſuſpicions les plus coërcitives. La calomnie & la vengeance, non contentes de maléficier leur miniſtere, pénétrant juſques dans leurs ſociétés & leurs penſées les plus ſecrettes, empoiſonneront leurs amitiés, envenimeront leurs deſſeins, déshonoreront juſqu'à leurs vertus. Un grand homme enfin ceſſera preſque de le paroître auſſi-tôt qu'il ſera Miniſtre. Sa place ſera le comble ou le ſupplice de ſa grandeur. Si ma prophétie vous paroît haſardée, je puis vous la montrer accomplie. Conſidérez l'Angleterre. le Monarque y poſſéde, ſans contradiction, le *veto* dans toute ſa plénitude; ſes Miniſtres ſont-ils tout puiſſants? Ne ſont-ils pas reſponſables? ne ſont-ils pas forcés d'être non-ſeulement circonſpects, mais encore puſillanimes? Pour échapper à la vengeance, pour réſiſter aux fonctions, ne ſont-ils pas honteuſement réduits à

briguer, à payer, à mendier les ſuffrages ? Où eſt donc leur prépondérance ? Martyr de ſa Patrie, manœuvre de l'adminiſtration, le ſage Pitt, l'économe Pitt, le laborieux & eſtimable Pitt peut à peine défendre ſa renommée, ſa Nation & ſon Prince contre des partis acharnés, toujours vaincus & toujours renaiſſants, toujours humiliés & toujours intrépides. Tant une Aſſemblée légiſlative, dans ſa jalouſie aveugle, ou dans ſes mouvemens extrêmes, fait effort pour abattre, ou pour fléchir le Miniſtere le plus circonſcrit & le plus réſervé !

Mais, dira-t-on enfin, le Roi trompé, ou ſéduit, environné de Miniſtres reſponſables, mais irreſponſable lui-même ; animé par des vertus pures, mais conſeillé par des Courtiſans inſidieux, pourra, malgré ſon zele, malgré ſa probité, malgrè ſa Nation, rejetter des loix excellentes. Non, Meſſieurs. Une Loi excellente, une Loi évidemment bonne, forcera le Conſeil, le Miniſtere, la Cour, le Prince lui-même. Elle ne pourra du moins être rejettée impunément.

punément. Le cri universel, le tocsin de la plainte, le volcan de l'indignation populaire avertiroient bientôt le Monarque du danger de ses refus. Une Nation qui a ressaisi le droit naturel, ne le laisse pas reprendre, ne le laisse pas endommager, ne le laisse pas même approcher. Elle veille nuit & jour sur ses intérêts. Cette pensée acquiert par sa continuité, par sa communication, par sa publicité, un empire incommensurable & irrésistible. Porté d'un mouvement unanime, l'esprit public, ainsi que le fluide universel, agira dans tous les sens, pressera par tous les côtés, s'insinuera dans toutes les têtes, pénétrera à travers tous les obstacles. Le *veto* seroit donc impuissant contre les Loix utiles. Cela est si vrai, qu'il est sans exemple que le Roi d'Angleterre ait refusé de sanctionner une Loi desirée par le Peuple Anglois. Tant que le doute couvre la bonté de cette Loi, le *veto* peut la suspendre : dès que le doute tombe, le *veto* tombe avec lui.

Sur quelles Loix porteroit donc l'autorité

négative de la ſanction ? Sur les Loix précipitées, ſur les Loix équivoques, ſur les Loix incompatibles, ſur les Loix anti-monarchiques ou anti-populaires, ſur les Loix enfin qui tendent a dégrader la Royauté, à démembrer le Royaume, à rompre ou à croiſer l'union des Provinces, à uſurper, à mutiler, à paralyſer même le pouvoir exécutif, ſeule garde contre l'anarchie, ſeule garde contre l'ariſtocratie, ſeule garde contre les factions inteſtines & contre les invaſions étrangères. Je ne calomnie pas d'avance la Légiſlation Françoiſe : j'anticipe ſeulement ſur le cours naturel des paſſions humaines. Elles arriveront dans les Aſſemblées Nationales. Elles y ſiégeront à côté des vertus. Elles ſeront quelquefois plus éloquentes. Elles voudront briller par les tempêtes. Elles oppimeront au nom de la Liberté. Indignées des obſtacles, elles ſe roidiront contre les meilleurs principes. Elles fouleront aux pieds les uſages antiques, verſeront le mépris ſur l'amour de l'ordre, le fiel ſur leurs

Adverſaires, la flamme dans les têtes, & après avoir miné le Trône, le diſſoudront avec éclat.

Soyez ſûrs, Meſſieurs, que ceux qui déclament contre le *veto* ont deux fauſſes idées, une fauſſe idée du *veto*, & une fauſſe idée du Gouvernement. Il eſt impoſſible d'approfondir le *veto*, ſans reconnoître qu'il ne peut jamais être qu'une ſuſpenſion préſervative. Il eſt impoſſible d'approfondir le Gouvernement Monarchique, ſans reconnoître que la Sanction Royale conſtitue, non le pouvoir exécutif, mais la Royauté. M. de Lolme a parfaitement démontré que le Roi, dans une Monarchie limitée, n'eſt autre choſe que le Tribun permanent du peuple, & qu'il poſſede, ainſi que les Tribuns des temps fortunés de la République Romaine, le droit d'arrêter les volontés du Sénat Légiſlateur. Celui-ci n'eſt pas la Nation, mais l'Aſſemblée de ſes Repréſentans. Celui-là n'eſt pas la Nation non plus, mais ſon Repréſentant ſuprême, ſon Défenſeur légitime.

Il n'eſt pas ſimplement Député, Mandataire; il eſt Souverain en partie. La Nation lui a cédé, non pas tout ſon pouvoir, mais ſa place. Elle a fait de lui une puiſſance collective, & un perſonnage moral, politique, preſque ſurnaturel. En un mot, elle s'eſt confiée à lui pour toujours, comme elle ſe confie pour un temps à ſes Députés. La part légiſlative lui appartient donc en vertu des pouvoirs antiques dont le Peuple l'a inveſti en le couronnant. Lui ôter cette part, c'eſt lui ôter la Couronne. Lui ôter la Sanction, c'eſt le détrôner : c'eſt créer le Sénat de Suede, c'eſt renouveller les Décemvirs : c'eſt, au lieu d'un Deſpote enchaîné par les Loix, inſtaller douze cent Deſpotes qui enchaîneroient, & la Loi, & le Prince, & la Nation.

Je ne voudrois pas plus être l'eſclave d'un Corps que d'un Homme. Je ne voudrois pas plus être victime des erreurs d'une Aſſemblée que de celles d'un Conſeil. Je ne crois ni à l'infaillibilité du Pape, ni à celle du Roi, ni à celle du Sénat, ni à celle

des Miniſtres, ni à celle des Conciles, ni à celle des Aſſemblées Narionales, ni même à celle des Nations & du genre humain. Mais je me contente d'une balance où tous les témoignages ſeront peſés, & où tous les pouvoirs ſeront réduits à ce qu'ils doivent être. Je ne penſerai jamais avec le Peuple économiſte que l'évidence viendra illuminer les Peuples, & ſeule balancer toutes les paſſions. Je ne penſerai jamais avec le Peuple novateur, que la ſcience des contre-poids, enſeignée par des Sages, vérifiée par les Anglois, adoptée par les Américains, pratiquée par les Spartiates, & par les Romains, & par les Carthaginois, ne ſoit qu'une vieille chimère. Je ne penſerai jamais que le méchaniſme des Gouvernemens ſoit le ſeul qui puiſſe ſe mouvoir avec un ſeul reſſort. Enfin je ne regarderai jamais, comme une Loi parfaite, que celle qui aura été délibérée avec indépendance & ſanctionnée avec examen.

Si le Prince rejettoit mal-à-propos une loi utile, la Nation eſt toujours là pour ſou-

tenir ſes Légiſlateurs, pour ramener la bonne loi. Mais ſi la Nation étoit obligée, lorſque ſes Députés s'égareroient, de les intimider, de les obſéder, de les diſſoudre, tout ſeroit perdu. Ainſi la balance de la Sanction eſt néceſſaire à la ſûreré du Roi, à la ſûreté de l'Aſſemblée, à la ſûreté du Peuple. L'utilité eſt évidente, le danger eſt nul. Car encore une fois, le Roi Britannique, malgré ſon *veto* abſolu, eſt ſi foible, ſi menacé, ſi agité ſur ſon trône qu'il eſt forcé de l'abaiſſer à la prière, à l'intrigue, & même à la corruption. Il achete la prépondérance, donc il ne l'a pas.

Pardonnez moi, Meſſieurs, la longueur & la précipitation de ma lettre. J'ai dû en conſcience réfuter une fauſſe opinion que l'on m'imputoit, & j'expoſe la mienne librement devant les amis de la liberté.

Je me réſume en deux mots : il faut une barrière invincible aux abus du pouvoir, il faut une regle conſtante aux abus de la liberté : l'Aſſemblée permanente remplira

le premier objet, la Sanction royale le second,

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur
CÉRUTTI.

A Paris ce 3 Septembre 1789.

P. S. Citoyens Français, existe-t-il parmi vous un seul Homme qui voulût être esclave dans sa condition ? & votre Monarque seroit esclave sur le trône ! L'intérêt le plus vaste, celui qui protège tous les intérêts, ne seroit admis ni à délibérer ni à statuer sur la chose publique ! Le Diadême seroit un bandeau passif, un nœud servile ! L'expérience de l'administration seroit perdue pour l'Etat ! Le Roi ne seroit enfin que le premier Manœuvre

de ſon Empire! Tout ſeroit libre, excepté lui: un ſimple Laboureur, un Artiſte borné, un Juriſconſulte litigieux, un noble Spadaſſin, un Prêtre fanatique, un Courtiſan frivole donneront des loix en Maîtres abſolus, & le Prince les recevra en Valet ſoumis. Citoyens Français! eſt-ce-là le Roi que vous demandez? Vous ne ſouffrez pas que le trône exerce le Deſpotiſme ſur le moindre de vous: & le moindre de vous pourra exercer le Deſpotiſme ſur le tône! Souvenez-vous du mot de Guillaume III: je ne veux être, dit ce Prince aux Anglais, ni votre oppreſſeur, ni votre mendiant: je veux obeir libre comme vous. Ce Prince cependant n'étoit pas deſpotique. Malgré ſon *veto* abſolu, malgré ſon rare génie, malgré ſon imperturbable fermeté, malgré le beſoin continuel que l'Angleterre avoit de lui pour ſe garantir, & de Louis XIV & des Stuards, il n'exerça pendant tout ſon règne qu'une autorité chancelante & précaire. Il étoit, diſoit-on, le Roi de la Hollande & le Stathouder de l'Angleterre: tant

le *veto* abſolu eſt dangereux ! tant ceux qui déclament contre, ſont inſtruits !

Quelques-uns ont voulu s'abonner à un *veto* ſuſpenſif, comme ſi le *veto* abſolu étoit autre choſe qu'une ſuſpenſion ? comme s'il pouvoit empêcher la loi, ſuſpendue un moment, de reparoître mieux motivée ou mieux faite !

D'autres demandent que le Prince ſoit obligé de motiver lui-même ſon refus. Rien ne paroît plus raiſonnable ; mais les motifs déclarés produiroient des répliques ſuivies, & la diſpute agiteroit ſcandaleuſement ceux qui doivent s'accorder. La loi Anglaiſe, dit Blacſtone, a défendu au Roi de motiver ſon *veto*, parce qu'elle a voulu prévenir le ſchiſme. Le Corps légiſlateur eſt comme un Auteur qui montre ſon ouvrage à un ami. La chaleur de la compoſition, celle de l'amour propre, celle de l diſpute s'uniſſent pour foudroyer les critiques les plus amicales. Le plus ſûr eſt de laiſſer repoſer l'ouvrage, & d'attendre que la tête & la vanité ſe raviſent.

D'autres enfin ont propoſé un appel au Peuple : *riſum teneatis*, *amici*. Voilà un moyen ſuperbe, nou de refaire la Monarchie, mais de refaire le cahos. Chaque loi deviendroit un procès entre le Monarque & l'Aſſemblée nationale : quand le premier auroit pour lui la raiſon, le ſecond auroit pour elle la multitude. Le Roi perdroit tous ſes procès ; il perdroit ſa dignité ; il perdroit ſes Miniſtres ; ce ſeroit le Plaideur le plus infortuné. Chaque loi deviendroit en même tems un procès entre les Provinces dont les unes accepteroient le décret, dont les autres le rejetteroient, dont pluſieurs le modifieroient & le dénatureroient totalement. Par-là on détruiroit, & le *Veto*, & la Loi, & l'Aſſemblée nationale, & le Trône. Par-là, on prépareroit, chaque année, une guerre civile. Cette imagination fait honneur aux Profeſſeurs de complots ; mais n'annonce pas un Profeſſeur de Logique, ni un Profeſſeur de Légiſlature.

Les Novateurs ſuperbes qui tourmentent

ainſi de grandes queſtions, commencent toujours par exclure les idées de combinaiſon & de convenance : je le crois bien : les leurs n'en ont aucune. Ils prennent pour perfection la nullité, & pour progrès la deſtruction. Ils font leurs plans, comme les Turcs font leurs guerres, en dévaſtant tout ce qui leur fait ombrage.

Sans avoir la ridicule préſomption de préférer mes plans à ceux de perſonne, je puis dire que je n'ai jamais varié dans mes idées. La Liberté populaire & la Sanction royale ont été les deux points inſéparables que j'ai traités & ſoutenus dans tous mes écrits. Je me ſuis élevé ſans ceſſe contre l'ariſtocratie des Nobles, contre celle des Riches, contre celle des Magiſtrats, contre celle des Miniſtres ; mais ſi l'Aſſemblée Nationale touchoit au *veto* Royal, je la regarderois comme plus nuiſible elle ſeule, que toutes ces ariſtocraties enſemble. Elle tromperoit le Souverain qui s'eſt abandonné à elle ; elle trahiroit la Nation qui lui a recommandé le Trône ; elle compro-

mettroit nos droits en les exagérant; enfin elle ne ferviroit que le parti factienx qui veut notre ruine, & le parti étranger qui veut nore diffolution. Le Prince, au péril de fa Couronne, au péril même de fes jours, feroit obligé de la diffoudre, plutôt que de laiffer ignominieufement diffoudre la Monarchie.

Des voix fanatiques ou infenfées vont peut-être tonner contre ma franchife. Tous mes amis favent fi elle eft défintéreffée, fi elle eft pure, fi elle eft courageufe. Je n'ai jamais afpiré à la faveur des Rois, ni à celle des Grands. J'ai afpiré peut-être à la faveur du Peuple. Mais j'aimerois mieux tomber fous fes coups, en lui difant la vérité, que mentir lâchement au milieu de fes acclamations. Si une meute acharnée accouroit vers moi pour me traîner à la mort, je dirois comme le bon La Fontaine: *j'y allois.*

Je fuppofe que la caverne des profcriptions, fermée par la fageffe Municipale, s'ouvre de nouveau; que ceux qui ont ofé

y demander la tête du Citoyen le plus conſtant dans ſon zèle & le plus irréprochable dans ſa conduite, M. Mounier me joignent à lui dans ſon ſupplice comme je me joins à lui dans ſes principes; je ſuppoſé que ceux qui ont conduit, à travers les ténèbres, les maſſacres de Paris & le ravages des Provinces, me faſſent conduire par leurs ſatellites ſur le théâtre où ils font aſſaſſiner les Loix & les Citoyens : Voici ce que je dirois, ſi la horde ſanguinaire & antropophage m'accordoit la liberté des dernières paroles.

Peuple féroce & crédule! victime de vos fureurs, après avoir été l'Apôtre de vos intérêts, je vous excuſe & je vous plains. Vous êtes des hommes, & l'on a fait de vous des tygres. Vous compoſiez la Nation la plus brillante, & l'on vous aſſimile aux Nations les plus ſauvages. On vous fait ſeivir d'inſtrument pour diſſoudre cette belle & magnifique Monarchie. Dans cette diſſolution, quelle Cité s'affaiſſera la premiere? C'eſt la vôtre. Pour être la Cité

ſouveraine, Paris a beſoin d'être la Capitale d'un grand Royaume. Ce n'eſt point ſa ſituation qui la rend telle, c'eſt le voiſinage du Trône, c'eſt la puiſſance du Monarque. Laiſſez démolir le Trône, laiſſez abolir le Monarque, Paris eſt aboli, Paris eſt démoli lui-même. Tant de Provinces tributaires ceſſeront d'y verſer leurs tributs. Tant d'autres Capitales qui lui ſont ſoumiſes, ceſſeront d'en dépendre. Elle dépendra à ſon tour, ou plutôt elle ſera dédaignée, abandonnée, oubliée de la foule indépendante des Cités inférieures. Le fleuve des Richeſſes, celui du Commerce, celui des Arts ne déborderont plus dans ſes murs; le ſeul Fleuve qui lui reſtera, c'eſt la Seine bourbeuſe. Des Quais ſomptueux, de faſtueux Palais n'enrichiront plus ſes bords attriſtés. Les amas de pierre & de marbre, transformés aujourd'hui en temples & en édifices impoſans, retomberont dans les abîmes dont ils ſont ſortis. Les forêts ſauvages regagneront ſes remparts, ſes fauxbourgs. Le daim léger, le loup dévorant choiſi-

ront leurs tanieres ſous les arcades abattues de ce Palais qui eſt aujourd'hui le foyer de la liberté & le théatre des plaiſirs. Le Voyageur viendra contempler les viciſſitudes humaines. Les Citoyens de Londres viendront fouler d'un pied triomphant les les oſſemens de ſa Rivale. Ils rapporteront dans leur Iſle fortunée les ruines de Paris, comme ils ont rapporté celles de Palmyre. Palmyre eſt pour vous un grand exemple. Cette Cité opulente & ſuperbe tomba lorſque Rome eut immolé Odenat, enchaîné Zénobie, & proſcrit le ſage Longin. O Paris ! tremble d'être relégué dans ton antique enceinte ! tremble de redevenir ce que tu étois avant la Monarchie ! Si elle eſt détruite, tu ne ſeras plus la Capitale des François, des Artiſtes, des Héros, des Savans : tu ne ſeras que la Ville des Bateliers & des Bateleurs.

Puiſſe ce Diſcours de mort n'être qu'un rêve de malade ! puiſſe l'effervefcence qui gagne & qui trouble les têtes les plus

calmes, s'appaiſer ! puiſſe l'eſprit légiſlateur deſcendre ſur nous avec l'eſprit de la Concorde !